



**Confédération
des syndicats nationaux**



Mémoire présenté
par la Confédération des syndicats nationaux

au ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs du Québec

sur la Stratégie d'adaptation de la gestion
et de l'aménagement des forêts
aux changements climatiques

17 décembre 2021

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Présentation

Nous remercions le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de nous offrir l'occasion de donner notre avis dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Pour répondre à cette consultation, la CSN et la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) présentent un mémoire conjoint.

La CSN est une organisation syndicale du Québec composée de près de 1 600 syndicats. Elle regroupe plus de 320 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail et réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

La FIM-CSN rassemble plus de 25 000 travailleuses et travailleurs réunis au sein de quelque 320 syndicats provenant de toutes les régions du Québec. La FIM-CSN représente plusieurs secteurs d'activité, dont celui du secteur de la forêt (scierie, sylviculture, tourbières, pâtes et papiers).

Introduction

Les changements climatiques sont indéniables et font désormais partie de notre réalité. Les travailleuses et les travailleurs du secteur de la forêt (scierie, sylviculture, tourbières, pâtes et papiers) ont de grandes inquiétudes, car ils remarquent que la forêt et ses habitats se transforment rapidement sous leurs yeux.

L'économie du Québec a déjà reposé presque exclusivement sur l'exploitation des ressources naturelles comme la forêt (bois et pâtes), la chasse, la trappe et la pêche sans aucune considération pour les conséquences sur l'environnement et les communautés.

L'économie du Québec doit maintenant composer avec les impacts environnementaux de l'exploitation forestière qui, à son tour, subit les effets des changements climatiques. Comme la forêt est un milieu de vie pour plusieurs espèces, les habitats fauniques, floristiques et l'ensemble des écosystèmes sont en train de vivre des transformations. Plusieurs modèles convergent pour démontrer que les espèces fauniques et floristiques vont se déplacer de 45 km au nord par décennie. Au cours de l'évolution de ce processus, l'adaptation au nouveau milieu naturel ne répondra plus aux besoins essentiels de certaines espèces.

Les répercussions des changements climatiques sont et seront ressenties et vécues différemment selon les régions du Québec. Selon les modèles mathématiques d'estimation du climat en lien avec les changements climatiques, les différents domaines climatiques du Québec risquent de former des microclimats progressivement distincts affectant les méthodes de travail de la sylviculture, le taux de récolte, les rendements de l'exploitation forestière et la régénération.

Axe 1. Des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques

1.1 En quoi les éléments proposés répondront-ils ou non à vos préoccupations, à vos attentes ou à vos besoins ou à ceux de votre organisation?

Les trois actions concrètes proposées à l'axe 1, section 1.1, sont pertinentes pour la CSN et la FIM et elles auraient dû être implantées depuis une dizaine d'années.

Compte tenu de l'urgence climatique, nous déplorons le fait que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'ait pas réalisé cette consultation plus tôt alors que les effets des changements climatiques sur le secteur forestier sont déjà significatifs.

Le portrait dressé des impacts des changements climatiques sur la forêt dans cette stratégie semble déjà dépassé. Plusieurs des références citées dans la bibliographie sont intéressantes, mais remontent à une dizaine d'années. Pourtant, les modèles climatiques sont en constante évolution et doivent être à jour si l'on veut prendre les meilleures décisions quant à la gestion et à l'aménagement des forêts. Le groupe de recherche Ouranos suggère d'inclure une zone témoin qui permettrait de comparer, entre les différentes régions, les incidences des changements climatiques sur la forêt. Nous sommes d'accord avec cette proposition.

En tant que centrale syndicale, nous sommes à l'affût des transformations du marché du travail et de l'incidence des changements climatiques sur la main-d'œuvre. Le secteur de la forêt est déjà affecté par ces changements et il faut rapidement saisir cet enjeu et travailler en partenariat avec d'autres ministères et organisations. Nous sommes d'avis qu'il faut développer davantage de partenariats avec les groupes de recherche qui travaillent sur la forêt, comme la Chaire de recherche du Canada en économie écologique rattachée à l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée de l'Université du Québec en Outaouais, l'Institut de recherche sur les forêts de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université Laval, Ouranos, les syndicats qui représentent les travailleurs concernés et le secteur de la construction. De surcroît, travailler en partenariat est une chose, mais le MFFP doit intégrer les recherches permettant de mieux adapter le secteur de la forêt aux incertitudes des changements climatiques.

La CSN et la FIM revendiquent une transition juste¹ pour tous les secteurs d'emplois concernés. Nous demandons qu'une stratégie de transition juste soit discutée avec les syndicats du secteur de la forêt et le gouvernement. Une transition juste permettrait de mettre à niveau les compétences des travailleurs et de les requalifier, et assurerait une protection sociale s'il devait y avoir des pertes d'emploi causées par les changements climatiques.

¹ La transition juste, énergétique et écologique est une mesure d'adaptation pour les travailleuses et les travailleurs dans une société sobre en carbone pour le maintien des emplois, pour la protection sociale et enfin, pour soutenir les efforts de requalification de main-d'œuvre, de mise à niveau des compétences et de transfert du savoir-faire devant la menace climatique.

1.2 Avez-vous des pistes d'amélioration pour les éléments proposés dans l'axe 1?

L'adoption de solutions nature, comme la mise en place d'une foresterie qui respecte la capacité de régénération de la forêt et l'intégrité des écosystèmes, devrait être au centre des stratégies de production du bois.

Les solutions nature ont un fort potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'un ensemble d'actions mettant de l'avant les écosystèmes dans la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Elles sont souvent moins coûteuses que celles issues de la technologie. Il suffit de protéger, de mieux gérer et de restaurer les forêts. Ces solutions exigent une gouvernance inclusive de toutes les parties prenantes.

1.3 Selon vous, quels autres éléments devraient être considérés dans l'axe 1?

Le MFFP affirme que « Les précipitations totales annuelles demeurent relativement stables dans tous les sous-domaines climatiques (Stratégie, p. 3) ». Nous croyons qu'au contraire, et bien qu'il n'existe pas de profil caractéristique du taux de précipitations au Québec, les recherches scientifiques de la dernière décennie démontrent qu'il y aura des modifications du régime de précipitations. On s'attend à davantage de périodes de sécheresse au sud, sans exclure le nord. D'ailleurs, elles sont déjà plus fréquentes dans le sud du Québec. L'indice de sécheresse canadien est un indice fiable et important dans le contexte des changements climatiques et des effets sur le secteur forestier. La CSN et la FIM sont d'avis que le document de la présente stratégie doit en faire mention et en tenir compte dans les actions proposées.

Lorsque le ministère propose de favoriser des essences d'arbres qui seront davantage adaptées aux changements climatiques, il doit aussi en tenir compte dans les programmes et les méthodes en sylviculture et en régénération des peuplements forestiers.

L'influence de la géologie et de la biogéochimie des sols dans la croissance des essences ciblées est aussi à considérer dans la lutte contre les changements climatiques. Cela semble absent des champs d'intervention du ministère.

Nous proposons d'effectuer des projets pilotes de développement de semences mieux adaptés aux conditions futures des changements climatiques. D'autres provinces canadiennes sont en avance sur nous dans ce volet.

Nous croyons que la science doit guider les politiques gouvernementales pour le maintien durable de la forêt et des emplois dans un contexte de changements climatiques. De la formation sera nécessaire pour les parlementaires, les hauts fonctionnaires, l'ensemble des professionnels, et des travailleuses et des travailleurs de la sylviculture.

Les effets bénéfiques de captation du carbone par les forêts peuvent être anéantis par l'augmentation des feux de forêt ou toute autre perturbation qui auraient un effet de boucle de rétroaction. En conséquence, le carbone émis par les feux de forêt devrait aussi être comptabilisé dans le registre des émissions de CO₂.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), 100 pays, dont le Canada, ont signé une déclaration pour contrer la déforestation. Il est primordial d'en faire l'analyse pour comprendre l'impact de cette déclaration sur la gestion de la forêt au Québec. Les aires protégées, les fortes pressions pour conserver les forêts vierges et l'intégrité écologiques des écosystèmes auront possiblement des effets bénéfiques sur l'aménagement des forêts, mais créent des incertitudes dans les possibilités de récolte à long terme et sur la durabilité des emplois.

Axe 2. Une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles

Nous sommes d'accord avec les trois actions concrètes proposées.

2.1 En quoi les éléments proposés répondront-ils ou non à vos préoccupations, à vos attentes ou à vos besoins ou à ceux de votre organisation?

Les perturbations naturelles en forêt sont connues depuis longtemps. Selon la littérature scientifique, les changements climatiques influencent déjà et influenceront davantage, et ce, avec une fréquence accrue, plusieurs composantes des écosystèmes forestiers. Ces impacts ont et auront des effets sur la régénération des forêts.

2.2 Avez-vous des pistes d'amélioration pour les éléments proposés dans l'axe 2?

Puisque c'est le ministre qui détermine les plans d'aménagement spéciaux et que ceux-ci peuvent parfois déroger du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, ces plans spéciaux devraient faire l'objet de consultations par les parties prenantes et être mieux circonscrits.

La solution proposée à l'effet de récupérer le bois dans des zones dégradées par une perturbation est intéressante, à condition que les infrastructures routières soient déjà présentes pour éviter d'accentuer la perte d'habitats.

Selon les modèles sur le climat, de plus en plus de chercheurs du secteur de la forêt s'entendent pour dire que des essences du sud vont migrer davantage vers le nord. Ainsi, avec ce changement dans la migration de feuillus vers le nord, il y aura assurément une baisse des larves de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans le sud de la forêt boréale, mais une possible hausse dans le nord. Les essences actuellement les plus affectées par la TBE sont le sapin baumier, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette noire. Toutefois, les feuillus plus au sud qui sont susceptibles de migrer vers le nord sont aussi attaqués par des maladies (bactéries, champignons, virus) qui affectent leur croissance. C'est à prendre en considération.

Le taux de récurrence des feux de forêt, tant au nord qu'au sud, est une menace, car ils peuvent empêcher l'atteinte à la maturité des essences (pin gris, épinette). Selon les dernières recherches, ces feux peuvent retarder ou empêcher la régénération des forêts. La

remise en production à partir du déficit de régénération² pourrait être utilisée dans l'application des possibilités forestières. La régénération de ces zones doit être connue ainsi que le taux de récolte.

2.3 Selon vous, quels autres éléments devraient être considérés dans l'axe 2?

Les Autochtones avec leur connaissance du territoire et leur savoir-faire doivent être pris en compte dans la présente stratégie et par le MFFP.

La multiplication des localisations pour la régénération doit appuyer ces chances de succès sur des facteurs de base essentiels à la croissance des arbres, à la protection contre le vent, à la qualité de l'humus, et à un drainage du sol approprié pour le développement des graines et des semis.

Beaucoup d'incertitudes résident dans la régénération, car ces zones peuvent subir d'autres perturbations, d'autant plus qu'elles sont déjà vulnérables (érosion des sols, glissement de terrain, accumulation de coulées de boues, appauvrissement du sol, etc.).

Axe 3. Le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfiques qui y sont associés

Nos réponses incluent les trois questions posées dans la consultation, soit les mêmes que pour les autres axes.

Nous sommes d'accord avec le diagnostic et l'ensemble des solutions proposées. Lors d'un colloque tenu en 2019 sur les pratiques de la sylviculture et l'adaptation aux changements climatiques, les participants ont ciblé les sécheresses accrues, les coupes partielles et les plantations mélangées comme étant des thèmes fondamentaux pour les chercheurs et les praticiens dans les années à venir. Dans le document de la consultation, on brosse un tableau des changements climatiques sur les enjeux de la forêt, sans connaître les moyens pour y arriver ni le budget. Pourtant, la recherche dans ce secteur s'intensifie. Compte tenu de l'urgence climatique, cela nous semble une lacune importante.

La section 3.1.4 nous interpelle particulièrement puisqu'elle réfère à différentes techniques d'adaptation de la sylviculture, en lien avec les changements climatiques. Les travailleurs que nous représentons ont déjà changé leur façon de faire et ils ont modifié leurs techniques de plantation en fonction de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Malheureusement, cela a souvent complexifié leur travail. La pénurie de main-d'œuvre et l'âge moyen des travailleurs dans le secteur de la forêt sont des enjeux criants qui risquent de compromettre l'application à grande échelle des méthodes de plantation adaptées aux changements climatiques.

² Une superficie est désignée improductive si l'on estime qu'elle ne peut générer plus de 30 m³ de bois par hectare en moins de 120 ans après la perturbation d'origine.

À la page 27 du document de la consultation, le MFFP mentionne que « la source locale ne sera plus nécessairement la mieux adaptée aux conditions d'où elle provient ». Une des solutions qui est préconisée est la migration assistée. Nous ne sommes pas certains de bien comprendre de quelle façon cette migration sera réalisée. Combien de parcelles feront l'objet d'une migration assistée et dans combien de régions? Le MFFP devrait développer des projets pilotes en ce sens pour vérifier la validité de cette transformation du milieu. Il devrait également agir en toute transparence et les projets pilotes devraient être assujettis à une obligation de résultats et de reddition de comptes. De plus, en implantant des essences autres que locales sur une parcelle de terrain, il faut avoir à l'esprit que toute intrusion d'espèce dans un milieu naturel en changement peut devenir une espèce envahissante.

L'aménagement écosystémique est un type d'aménagement qui « consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle » et s'applique à la totalité des forêts du Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2009). Pour nous, ce type d'aménagement est souhaitable pour la résilience des forêts relativement à la lutte contre les changements climatiques et pour le maintien des emplois.

De plus, nous sommes d'avis que dans le secteur de la forêt, des liens devraient être établis entre le taux de récolte et la vente de bois. Pour que cela puisse se faire, il faudrait développer un système de traçabilité du bois vendu versus le taux de récolte des différentes régions. D'ailleurs, l'information présentée par le MFFP est souvent fractionnée; il est difficile d'obtenir un aperçu des interventions dans un territoire donné et pour l'ensemble du Québec. Il serait intéressant d'avoir une vue d'ensemble des superficies en régénération et en sylviculture, des taux de récolte, de la présence des chemins forestiers et de leur localisation, etc.

Selon le Rapport du bureau du Forestier en chef, il est prévu qu'il y ait une augmentation globale de 5,4 % des possibilités forestières au Québec avec des augmentations dans les régions de l'Outaouais et de Chaudière-Appalaches, mais incluant une baisse de 12 % dans la Montérégie. De façon globale, le MFFP semble vouloir augmenter la production de bois sur l'ensemble du territoire, indépendamment des effets des changements climatiques sur la forêt. D'ailleurs, à la page 8 de la présente stratégie d'adaptation, la *Stratégie nationale de production de bois*³ fait partie des incontournables du MFFP.

La récolte de bois dans les zones inclinées ou en pente devrait être évitée pour protéger les milieux d'une catastrophe comme les inondations, les écoulements et l'accumulation de boues, l'érosion des sols et les glissements de terrain. De plus, la régénération des zones inclinées est plus difficile, car elle est plus favorable à l'érosion et à l'appauvrissement des sols.

Les questions entourant la protection du caribou forestier et du développement de l'industrie forestière régionale enflamment, polarisent et suscitent plusieurs interventions publiques. Il faut éviter que les grands perdants au centre de ce débat soient

³ [Stratégie nationale de production de bois \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

les travailleuses et les travailleurs qui doivent vivre dans l'incertitude d'une industrie en transformation sans direction claire.

Pour l'avenir de l'industrie forestière, le ministère doit s'élever au-dessus de la mêlée et revendiquer une sortie de crise durable et intelligente, en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux, et en s'assurant que les travailleuses et les travailleurs qui vivent actuellement de la forêt ne paient pas le prix de mauvaises décisions. Une analyse réelle de la situation basée sur des faits scientifiques doit être faite rapidement, et ce, selon les principes d'une gouvernance transparente et éthique. De la plantation à l'aménagement, en passant par la récolte jusqu'à la transformation, des personnes ont dédié leur carrière et une partie de leur vie aux forêts qui sont touchées; le ministère doit prendre en compte leurs expertises.

Nous souhaitons la recherche d'un point d'équilibre qui permettra d'assurer une récolte durable de nos forêts, des emplois durables et de qualité dans l'industrie forestière et qui permettra d'inscrire le développement économique dans les régions concernées.

Axe 4. Un accès maintenu au territoire

La section de l'axe 4 est écrite en combinant les trois questions qui sont posées dans la consultation.

La CSN et la FIM appuient les actions concrètes proposées par le MFFP, mais considèrent qu'elles sont insuffisantes. Nous proposons de créer un registre (si ce n'est pas déjà fait) des chemins forestiers de tout le Québec indiquant leur état, l'année de construction et leur mise aux normes. Il répertorierait également ceux qui sont inactifs ou moins utilisés et ceux situés dans les zones sensibles comme les territoires autochtones et ceux du caribou, les chemins qui pourraient être fermés et être transformés pour faire place à la régénération forestière. Ce registre doit être maintenu à jour en continu et accessible à tous les travailleurs.

Des garanties comme des mises de fonds de l'entreprise devraient être envisagées avant les travaux de construction de chemins forestiers pour ne pas faire payer les usagers autres que l'industrie lors de la construction d'un chemin multiusage.

Le nombre de kilomètres de chemins forestiers n'a cessé d'augmenter depuis les 20 dernières années. Ces chemins sont d'une importance capitale pour donner accès à la ressource ligneuse. Ils ont longtemps été sous la gouverne de l'industrie forestière. De plus, comme les coupes forestières en mosaïque dominant pour l'accès à la ressource, les constructions de chemins forestiers se sont multipliées. C'était une recommandation de la commission Coulombe de réduire les grandes superficies de coupe à blanc. Pendant plusieurs années, du point de vue socio-économique, les intérêts économiques liés à l'industrie forestière ont été les seuls pris en compte, mais cette donnée a tendance à changer. Nous saluons le développement d'une stratégie multiusage des chemins forestiers, pas seulement dans un contexte de changements climatiques, mais pour une question d'harmonisation des usages. Le vaste réseau de chemins forestiers rend accessibles tous les territoires, créant des conflits d'usage avec les autres utilisateurs du milieu et rendant plus difficiles la gestion des ressources fauniques et les activités récréotouristiques. Le maintien des valeurs culturelles, notamment pour les communautés autochtones, est également un enjeu.

Sur le plan écologique, les effets sont principalement la fragmentation des habitats et la perte de biodiversité, la mortalité des animaux due aux collisions avec les véhicules, la modification du comportement animal, l'altération de l'environnement physique et chimique, la propagation d'espèces exotiques et l'utilisation du territoire pour les activités récréo-touristiques, et ce, tant l'hiver que l'été. De plus, le développement rapide du réseau routier dans des régions éloignées retarde les opportunités de protéger des territoires intacts et des forêts vierges. Ces dernières sont essentielles à la résilience de la forêt pour l'adaptation aux changements climatiques.

Les catastrophes climatiques peuvent aussi limiter l'accès à la ressource. Pour faire face aux intempéries, les entreprises doivent construire des chemins avec de nouvelles normes et les fermer dans l'optique de favoriser la régénération forestière.

Conclusion

Le document brosse un portrait complet des actions et des solutions à entreprendre ou à poursuivre pour lutter contre les impacts des changements climatiques sur l'exploitation et la régénération de la forêt. Mais, les catastrophes naturelles se multiplient et la stratégie ne fait pas mention de l'urgence climatique. De plus, elle arrive tardivement depuis que le précédent gouvernement a effectué sa première consultation sur les changements climatiques en 2006.

Par ailleurs, plusieurs des partenaires en recherche du ministère s'efforcent par tous les moyens de développer de nouvelles méthodes d'opérationnalisation de l'exploitation de la ressource. Évidemment, pour réaliser ces changements, le MFFP devra augmenter ses ressources humaines, techniques et budgétaires tout en misant sur une bonne gouvernance.

Les changements climatiques ont et auront des conséquences sur les écosystèmes forestiers, sur l'exploitation forestière et sur le taux de récolte. Or, la planification et l'augmentation substantielle de la récolte du bois se poursuivent.

En tant que centrale syndicale et selon les expériences antérieures, nous savons que le manque de vision et de planification cumulé avec les impacts des changements climatiques peut avoir des conséquences dramatiques sur les travailleuses et les travailleurs. C'est pour cette raison que nous revendiquons une stratégie de transition juste et écologique⁴ auprès du gouvernement.

⁴ L'intégration des enjeux de la séquestration du carbone par les arbres et le développement de produits du bois, le réseau des aires protégées et la conservation d'habitats prendront de plus en plus d'importance.